



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations avec les Collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

Secrétariat général

Grenoble, le **26 SEP. 2023**

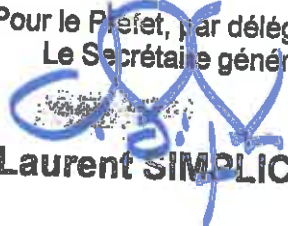
Information sur la consultation des collectivités

pour le dossier de demande de déclaration d'utilité publique présenté par Isère Aménagement dans le cadre du processus d'évaluation environnementale relatif au projet d'aménagement de la ZAC des Minotiers sur la commune de Pont-de-Claix.

Isère Aménagement, concessionnaire de Pont-de-Claix, a déposé auprès de mes services un dossier de demande de déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement de la ZAC des Minotiers situé sur la commune de Pont-de-Claix.

Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, les collectivités ont été saisies en application des articles L.122-1 V et R.122-7 du code de l'environnement, le Conseil départemental de l'Isère ayant accusé réception du dossier le 23 mai 2023.

Le Conseil départemental n'ayant pas émis d'avis dans le délai de deux mois à compter de la réception du dossier, la présente information sera jointe au dossier d'enquête publique et mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère conformément à l'article L.122-1 V du code de l'environnement.

Le préfet
Pour le Préfet, par délégation,
Le Secrétaire général

Laurent SIMPLICIEN